

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 décembre 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 32 représentants 44 voix
 Nombre de membres présents : 19 représentants 24 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2023/72

Objet : Services de mobilité partagés

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine	GUSMEROLI Stéphane MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BAABAA Jimmy HABFAST Claus	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Éric DELCAMBRE Philippe
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine MILLET Régine PICHON-MARTIN Bertrand SEGUIN Marie-José

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix MICHALLET Bernard à Stéphane GUSMEROLI MONIN Michelle
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix LAVAL Sylvain
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix) : 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Services de mobilité partagés

Depuis le 5 mai 2023, date de notification de la Région, le Parc naturel régional de Chartreuse Le Parc est lauréat du programme de financement Avenir Montagne Mobilité.

Son projet consiste à accompagner le développement de nouvelles solutions de mobilité sur le territoire en soutien aux AOM locales et aux initiatives citoyennes.

Plusieurs actions d'animation et de sensibilisation ont été mises en place : programme Moby à l'école, organisation de projections d'un documentaire sur la mobilité en zones rurales sur 3 communes, mise à disposition de VAE lors de l'expérimentation au Charmant Som en septembre etc.

Le Parc travaille également sur le déploiement de plusieurs services de mobilité partagée en lien avec les AOM locales depuis plusieurs années. L'opération présentée ici porte sur la mise en place et l'évolution de ces services de mobilité partagée.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

- Autostop organisé – Mobicoop

Le Parc a piloté l'implantation et animé le dispositif d'autostop organisé en Chartreuse depuis 2017. Un travail d'évaluation a été mené et il a permis de montrer que même si le service ne permet pas de garantir la sécurité des usagers, les panneaux permettent de rendre visible la pratique et de sensibiliser habitants et visiteurs. Cette phase d'expérimentation touche à sa fin et les communautés de communes équipées (CC Cœur de Savoie et CC Cœur de Chartreuse) souhaitent conserver les panneaux sur le territoire afin de continuer à rendre visible la pratique de l'autostop et à travailler sur d'autres services de mobilité partagée. Il est convenu que le Parc reste propriétaire des panneaux mais que les EPCI assurent le paiement de la cotisation annuelle auprès de Rezo Pouce/ Mobicoop.

- Autopartage entre particuliers – Groupama

En 2020, le Parc a lancé une action sur l'autopartage entre particuliers dont l'objectif consiste à fournir des outils adaptés pour favoriser la création de groupes d'autopartage. Il a pour cela rejoint un partenariat avec la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien (COR) et le Syndicat Mixte des Transports Clermontois (SMTC) lui permettant de faire bénéficier d'une assurance adaptée proposée par Groupama aux groupes de son territoire.

On compte actuellement 8 groupes en activité (10 depuis le lancement), 25 habitants impliqués, sur le territoire et l'objectif pour les années à venir serait de massifier la constitution de ces groupes sur davantage de communes du Parc. Cette démarche innovante suscite l'intérêt de nombreux territoires qui souhaitent intégrer cette convention de partenariat et proposer ce service aux usagers (Grand Chambéry, SMMAG etc)

Le contrat avec Groupama évolue à partir de l'année 2024 sur deux axes principaux :

- Evolution de l'assiette de tarification : passage d'une tarification au véhicule (60€ par véhicule) à une tarification au kilomètre (0,10 cts par km réalisé)
- Réflexion sur le développement d'un outil destiné à la traçabilité de l'emprunt autopartage

- Autopartage – Citiz

Enfin, le Parc a fait l'acquisition d'un véhicule 5 places qu'il va proposer en autopartage sur la commune de Saint Pierre de Chartreuse via un conventionnement avec l'opérateur Citiz Alpes Loire. Le véhicule sera livré en début d'année et sera ensuite équipé du système Citiz.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'autoriser le Président à signer les documents relatifs à l'évolution du partenariat avec Mobicoop et les EPCI équipées du dispositif Rezo Pouce,***
- ***D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et de financement sur l'assurance d'autopartage,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document relatif au soutien de l'implantation de station d'autopartage Citiz.***

Ainsi fait et délibéré le 13 décembre 2023

Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

14 DEC. 2023